

Administration communale



1, rue Neuve
L-9353 Bettendorf

AVIS AU PUBLIC

Objet : **Introduction d'un règlement-taxe concernant la vente de bois de chauffage au personnel de la commune**

Par la présente il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 10 juillet 2024, point 3, le conseil communal a décidé d'arrêter le règlement-taxe concernant la vente de bois de chauffage comme suit :

Article 1 :

Le prix de vente pour

- de petits bois non façonnés provenant des nettoiemnts et des régénérations ;
- le bois coupé d'urgence pour protéger les passants

par les ouvriers communaux sur le territoire de la commune de Bettendorf, est fixé à **20,00 euros hors tva par tonne.**

Article 2 :

Le prix pour la livraison à domicile de la coupe est fixé à **20 €/course.**

Article 3 :

L'ordre de priorités des personnes qui peuvent déposer un formulaire de demande d'acquisition pour le bois mentionné à l'article 1 est fixé comme suit :

1. le personnel de la commune de Bettendorf
2. les habitants de la commune de Bettendorf inscrits au registre de la commune de Bettendorf.

Article 4 :

La commande se fait par écrit pendant une période limitée à fixer annuellement par le collège des bourgmestre et échevins et moyennant un formulaire mis à disposition par l'Administration communale.

Article 5 :

La livraison ne sera effectuée que pendant les jours ouvrables.

Article 6 :

La commune se réserve le droit de refuser la vente.

Les taxes sont à imputer à l'article 2/412/702200/99001

Cette décision a été approuvée par M. le Ministre des Affaires intérieures en date du 26 septembre 2024, référence FC05-2024-A228.

Bettendorf, le **10 OCT. 2024**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Patrick Mergen
Bourgmestre

Mireille Schlechter
Secrétaire communale